

Affaires courantes

encore de lésions professionnelles. Ces accidents du travail entraînent des coûts médicaux, mais ils entraînent aussi des souffrances humaines dont les coûts sont incalculables. Nous devons tous faire les frais en matière de sécurité et de santé au travail. En 1988, les accidents mortels et les lésions professionnelles représentent une perte de quelque 22 milliards de dollars aux Canadiens.

[Français]

Les Canadiens ont fait état de leur profond souci pour l'environnement. Le lieu de travail est l'endroit où la majorité des Canadiens passent une grande partie de leur vie active. C'est pourquoi, entre autres, monsieur le Président, la santé et la sécurité des travailleurs ne devraient pas être mises en cause par les produits chimiques dangereux ou l'air malsain à l'intérieur d'un milieu de travail.

Nous sommes tous en faveur d'un milieu de travail plus pur et plus sain, et cette année, nous avons fait des progrès importants. La Loi sur la santé des non-fumeurs et son Règlement d'application sont entrés en vigueur le 29 décembre dernier. Il est important de protéger les travailleurs et les Canadiens des effets nocifs de la fumée secondaire dans les lieux de travail.

[Traduction]

Plusieurs modifications importantes ont été proposées au Règlement du Canada sur la sécurité et la santé au travail en ce qui concerne les niveaux acoustiques. Les pertes auditives causées par l'exposition aux niveaux acoustiques excessifs ont des conséquences dévastatrices. Les modifications législatives visent à réduire tant les niveaux acoustiques que la durée de l'exposition à ces niveaux. Elles permettront ainsi de réduire les coûts associés à l'indemnisation des pertes auditives en milieu de travail de 37 millions de dollars. Ce montant est estimé à partir de la diminution du nombre de réclamations d'indemnisation d'ici les 10 prochaines années.

Vous savez, Monsieur le Président, que le gouvernement préconise la collaboration et le consensus dans toutes les questions importantes qui touchent la vie des Canadiens. Cet esprit de partenariat s'est transporté dans les lieux de travail où les entreprises et les syndicats participent de plus en plus aux décisions qui portent sur la sécurité et la santé des travailleurs.

[Français]

Les mineurs canadiens du Cap-Breton sont les premiers à bénéficier d'un tel pragmatisme, monsieur le Président. La nouvelle Commission de la sécurité tripartite des mines de charbon voit à ce que les travailleurs aient leur mot à dire dans le processus décisionnel.

Cet esprit de partenariat se manifeste également dans les rapports du gouvernement avec le Centre canadien de la sécurité et de la santé au travail. Le plan d'affaires établi par le conseil d'administration confirme que cet excellent organisme peut devenir autonome. Le gouvernement a renouvelé son engagement vis-à-vis du Centre et le Centre a relevé le défi d'une nouvelle orientation financière.

[Traduction]

Je crois fermement que le concept de la sécurité et de la santé au travail est un idéal qui a besoin de l'éducation et de la formation pour s'alimenter. Quand un conducteur est coincé entre les roues et les essieux de sa machine, il est trop tard pour lui parler de sécurité au travail. La sécurité passe par la prévention. Le législateur légifère, mais c'est au travailleur et à l'employeur qu'il incombe de prévenir les tragédies et les lésions professionnelles.

[Français]

Monsieur le Président, lorsque nous parlons de la sécurité et de la santé au travail, pensons aux travailleurs et aux travailleuses du Canada qui souffrent et qui meurent. Ne nous détournons pas des horreurs causées par les accidents du travail qui détruisent la santé mentale et physique des travailleurs et des travailleuses qui cherchent honnêtement à gagner leur vie.

Ce n'est qu'ensemble, monsieur le Président, que nous pouvons changer quelque chose, afin de faire en sorte que l'idéal de la sécurité et de la santé au travail devienne une réalité pour tous.

[Traduction]

M. Stanley Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je remercie tout d'abord le solliciteur général d'avoir distribué à l'avance le texte de son allocution à l'occasion du jour de deuil national.

Demain, le 28 avril, les Canadiens auront un moment de recueillement pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses qui ont été victimes d'accidents de travail, qui sont atteints de maladies professionnelles ou qui sont morts dans l'exercice de leurs fonctions. Nous savons